Nations Unies A/AC.109/2001/3

Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2001
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Aperçu	1–4	3
II.	Aspects constitutionnels juridiques et politiques	5–12	3
	A. Généralités	5–9	3
	B. Dernières élections et situation politique	10–12	4
III.	Budget	13–17	5
IV.	Situation économique	18–36	6
	A. Généralités	18–20	6
	B. Secteurs économiques	21–28	7
	C. Finances	29–31	8
	D. Transports et communications	32–33	9
	E. Services publics de distribution d'électricité et d'eau et assainissement	34–36	9
V.	Questions militaires	37	10
VI.	Situation sociale	38–51	10
	A. Travail	38–40	10
	B. Éducation	41–44	11
	C. Santé publique	45–47	11
	D. Droits de la personne et questions connexes	48	12

01-31695 (F) 170401 250401

	E. Criminalité et prévention	49–51	13
VII.	Environnement	52–54	13
	A. Protection des ressources naturelles	52–53	13
	B. Réduction des effets des catastrophes naturelles	54	14
VIII.	Statut futur du territoire	55–61	14
	A. Position du gouvernement du territoire	56–57	14
	B. Position de la Puissance administrante	58–60	15
	C. Décisions de l'Assemblée générale	61	15

I. Aperçu

1. Le territoire des îles Vierges américaines[1] est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à environ 1 600 kilomètres au sud-est de Miami et 75 kilomètres à l'est de Porto Rico. Le territoire est constitué de trois grandes îles (Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas) et d'une petite île (Water Island) récemment passée sous la juridiction du Gouvernement du territoire. Le chef-lieu, Charlotte Amalie, est situé sur Saint-Thomas.

2. Visitées par Christophe Colomb en 1493 en même temps que les îles qui sont actuellement les îles Vierges britanniques, les îles Vierges américaines ont été territoire danois de 1754 à 1917, date à laquelle elles furent achetées par les États-Unis d'Amérique. Leur administration a, en un premier temps, été confiée à la Marine des États-Unis puis, après 1931, au Département de l'intérieur des États-Unis[2].

3. Selon le *Bureau of the Census* des États-Unis, la population était estimée à 119 615 habitants en 1999[3]. De 1990 à 1997, le taux d'accroissement a été d'environ 15 % à Saint-Thomas et à Saint-John, contre seulement 3 % à Sainte-Croix.

4. Depuis plusieurs décennies, l'immigration est en baisse. Les populations autochtones des îles Vierges, minoritaires lors des recensements de 1980 et 1990, sont redevenues majoritaires en 1995, les enfants de l'immigration étant venu grossir leur nombre. Le pourcentage de résidents nés hors des États-Unis a régressé, de 37,7 % en 1980 à 33,9 % en 1995. Les immigrants viennent pour la plupart des Caraïbes orientales et de la République dominicaine, et les migrants de l'intérieur, de Porto Rico et de la partie continentale des États-Unis.

II. Aspects constitutionnels juridiques et politiques

A. Généralités

5. Les îles Vierges américaines sont un territoire des États-Unis d'Amérique, non constitué en État. Après l'adoption de la Loi organique (*Organic Act of the Virgin Islands*, 1936), révisée en 1954, une certaine autonomie interne a été accordée au territoire, pour ce qui est de la gestion des affaires locales. Le pouvoir exécutif incombe à un gouverneur élu par la population, qui nomme, sur les conseils et avec le consentement de l'Assemblée, les directeurs des différents services administratifs.

6. Depuis la dernière révision, en 1954, de l'*Organic Act of the Virgin Islands*, on a tenté à cinq reprises d'élaborer une constitution locale régissant les mécanismes de fonctionnement interne du Gouvernement. Aucune de ces tentative n'a abouti. Pour ce qui est du statut politique du territoire, le premier et le seul référendum portant sur un éventail d'options politiques a eu lieu en 1993. À cette occasion, seulement 27 % de l'électorat a voté (80,3 % des votants se sont exprimés en faveur du maintien du statut actuel) et le scrutin n'a pas été jugé concluant parce que le taux de participation était inférieur à 50 %. En 2000, le Sénat a été saisi d'une loi visant à mettre en place les rouages nécessaires à la tenue d'une convention constitutionnelle. Le projet de constitution émanant de la convention serait soumis à l'approbation de l'électorat du territoire par référendum, puis transmis au Congrès des États-Unis qui a pouvoir de le modifier, de l'approuver ou de le rejeter. Jusqu'à présent, cependant, rien n'a été fait pour convoquer une convention constituante. En mai 2000, la *House Resources Committee* de la Chambre des représentants des États-Unis a entamé le processus législatif qui doit conduire à l'adoption d'un projet de loi (H.R. 3999) précisant les modalités d'adoption d'une constitution nationale par les îles Vierges des États-Unis et par Guam. La loi aurait prolongé les délais dont dispose le Congrès pour examiner tout projet de constitution présenté par ces territoires, le portant de 60 jours à une durée indéterminée, et aurait en outre confirmé que l'approbation d'une constitution locale par les électeurs du territoire ne les empêcherait pas de se prononcer pour l'autodétermination ni de modifier les dispositions qui gouvernent le statut politique actuel du territoire. Cependant, le Comité plénier de la Chambre des représentants n'a jamais donné suite au projet de loi qui, selon le Règlement intérieur du Congrès, est devenu caduc[4].

7. Le système judiciaire comprend deux tribunaux : le tribunal fédéral de grande instance des îles Vierges américaines, dont les juges sont nommés par le Président des États-Unis en consultation et d'un commun accord avec le Sénat; et le tribunal territorial des îles Vierges américaines, dont les neuf juges sont nommés par le Gouverneur. Le tribunal fédéral de grande ins-

tance est compétent pour les affaires civiles, pénales et fédérales.

8. L'Assemblée, organe unicaméral, qui comprend actuellement 15 sénateurs, est élue au suffrage universel pour un mandat de deux ans (voir au paragraphe 9 ci-après les mesures qui ont été prises pour réduire le nombre de sénateurs). Elle a le pouvoir de promulguer des lois sous réserve qu'elles soient compatibles avec les lois fédérales rendues applicables sur le territoire par le Congrès des États-Unis et n'entament pas les droits garantis par des traités ou accords internationaux ni les droits fondamentaux définis dans la Loi organique, dont le droit au respect des formes régulières et à une égale protection devant la loi, la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté de religion. Elle peut également émettre des obligations, percevoir des droits de douane (à concurrence de 6 %) et contrôler la gestion des différents services administratifs. La législation est subordonnée à l'approbation du Gouverneur, dont le veto peut être annulé par un vote des deux tiers de l'Assemblée territoriale. Le Congrès des États-Unis conserve le droit de déclarer nulle et non avenue toute disposition prise par l'Assemblée territoriale. Les îles Vierges américaines sont représentées au Congrès des États-Unis par un délégué élu par la population, qui peut prendre part au vote dans les commissions où il siège, mais pas en plénière.

9. La vingt-deuxième Assemblée des îles Vierges a adopté une résolution demandant au Congrès des États-Unis de réduire le nombre de sénateurs. À la suite de quoi, la déléguée du territoire, Mme Donna Christian-Christensen, a présenté au Congrès le projet de loi H.R. 2296. Adoptée par le Congrès le 12 septembre 2000 et signée par le Président le 4 décembre, cette loi modifie la Loi organique révisée de 1954 en établissant que le nombre des membres de la Législature des îles et le nombre de ses membres constituant un quorum seront désormais déterminés par les lois des îles Vierges. En présentant le projet de loi, la déléguée a déclaré que celle-ci donnerait à ses mandants une plus grande autonomie en leur permettant de déterminer eux-mêmes le nombre de sénateurs de l'Assemblée locale sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Congrès. Elle a ajouté que, dans la situation de crise financière où se trouvait le territoire, certains habitants des îles considéraient que l'adoption de cette loi, qui conduirait à une diminution du nombre de sénateurs, permettrait de faire des économies à un moment où les fonds étaient rares. En conclusion, elle a déclaré qu'elle avait rédigé la loi de façon à ce que l'autorité de modifier la composition de l'Assemblée et de décider du nombre de sénateurs locaux incombe à l'Assemblée des îles Vierges et non plus au Congrès car, selon elle, au-delà de la simple diminution du nombre de sénateurs[5], toutes les solutions qui auraient pour effet de rendre la législature plus responsable et de dégager des économies budgétaires méritaient d'être envisagées. Les habitants des îles ont été ensuite appelés à se prononcer sur la question par un référendum qui a eu lieu en même temps que les élections générales du 7 novembre 2000. À une majorité écrasante des votants (14 949 contre 2 120), ils se sont prononcés en faveur d'une réduction du nombre de sénateurs, 12 589 d'entre eux souhaitant que ce nombre passe de 15 à 9[6]. Selon les médias, le débat que doit tenir la vingt-quatrième Assemblée sur ce sujet a été reporté pour des raisons apparemment liées au programme de travail excessivement chargé du Conseiller juridique du Sénat[7].

B. Dernières élections et situation politique

10. À l'issue des élections de novembre 1998, Charles W. Turnbull a remplacé Roy L. Schneider au poste de Gouverneur du territoire, à compter de janvier 1999. M. Turnbull a remporté les élections avec 58 % des voix contre 40,9 % pour le Gouverneur sortant, M. Schneider.

11. Lors des dernières élections (7 novembre 2000), les électeurs ont élu les 15 sénateurs de l'Assemblée et réélu Mme Donna Christian-Christensen déléguée au Congrès. La vingt-quatrième Assemblée comprend sept démocrates, deux membres du Mouvement indépendant des citoyens et six membres non affiliés à des partis[8].

12. Dans son discours annuel sur la situation du territoire, prononcé en janvier 2001[9], le Gouverneur a rappelé que la situation financière des îles, précaire lorsqu'il avait pris ses fonctions en 1999, était fort heureusement en train de se redresser. Selon lui, des progrès sensibles avaient été réalisés sur la voie du redressement économique, la criminalité était en baisse, l'activité touristique en expansion et le Gouvernement avait pris des mesures énergiques afin d'assainir la situation budgétaire. En janvier, le nouveau Président du Sénat a indiqué que la nouvelle Assemblée s'était fixé comme objectifs prioritaires l'éducation, le développement économique, la réforme des administrations publiques et de la législation, et le système de santé[10].

Pour ce qui était des relations entre le territoire et le Gouvernement fédéral, Mme Christian-Christensen avait rencontré le Président Bush et le Vice-Président Cheney en février 2001, dans le cadre du *Black Caucus* du Congrès, et exposé à cette occasion les problèmes économiques auxquels était confronté le territoire, demandant notamment le relèvement du plafond des remboursements assurés par Medicaid, l'élimination définitive du plafonnement des recettes tirées du rhum, une aide au secteur de l'éducation et une aide au cas où les recettes du territoire diminueraient du fait des réductions d'impôt envisagées[11].

III. Budget

13. Selon les articles de presse de janvier 1999, le nouveau gouverneur aurait déclaré que le gouvernement territorial devait faire face à une dette à long terme d'environ un milliard de dollars, ainsi qu'à d'autres engagements. Il serait notamment en retard dans le paiement des fournisseurs (66 millions de dollars d'arriérés), dans le remboursement du trop-perçu d'impôt (24 millions de dollars), et dans le paiement d'autres dettes envers d'autres fonds et au titre d'exercices antérieurs (90 millions de dollars). Quatre mois plus tard, le Gouverneur a annoncé qu'il manquait au Trésor 5 millions de dollars pour payer les salaires et que, pour la première fois dans l'histoire du territoire, les salaires de la fonction publique ne seraient pas réglés en temps voulu. À la suite de réunions tenues à Washington avec le Secrétaire d'État à l'Intérieur, le Gouverneur a nommé en août 1999 une équipe spéciale chargée du redressement économique, composée de représentants du gouvernement territorial, de l'Assemblée et du pouvoir judiciaire du territoire. En janvier 2000, le chef de l'Équipe spéciale a rapporté que la dette publique des îles avait atteint la somme « inimaginable » de 1 milliard 12 millions de dollars et que les finances publiques étaient en déficit depuis six ans. Il a ajouté dans son rapport que sans mesures propres à réduire les dépenses et à accroître les recettes, le déficit annuel atteindrait entre 80 et 100 millions de dollars en 2004. Le rapport proposait des mesures susceptibles de dégager un excédent budgétaire de 212 millions de dollars dans les cinq prochaines années.

14. Au cours de l'exercice budgétaire 1999, les crédits alloués par le Congrès des États-Unis aux îles Vierges américaines s'élevaient à 489,2 millions de dollars des États-Unis. En 2000, elles ont reçu un financement supplémentaire exceptionnel de 5,4 millions de dollars pour la mise en place d'infrastructures essentielles nécessitée par des décisions ou des statuts fédéraux. L'octroi de cette somme était également subordonné au respect par le territoire de normes de gestion financière et de reddition des comptes dans un mémorandum d'accord signé par le Gouverneur et le Secrétaire d'État à l'Intérieur en octobre 1999. Autre mesure d'incitation au respect de ces normes, le projet de budget pour 2001 inclus une ouverture de crédit anticipée de 10 millions de dollars des États-Unis, toujours dans le but de satisfaire des besoins essentiels en termes d'infrastructures. Cependant, ces fonds ne seront pas disponibles avant l'exercice budgétaire 2002, et seulement une fois que le Ministère de l'intérieur aura certifié que les normes définies dans le mémorandum d'accord ont été respectées. Les crédits demandés incluent en outre une augmentation de 1 million de dollars des États-Unis du budget du programme d'assistance technique du Bureau des affaires insulaires, pour aider le gouvernement territorial à mettre en oeuvre de vastes réformes budgétaires.

15. Le budget de l'exercice 2001, d'un montant de 429 640 877 dollars, présenté en juin 2000, proposait le retour à l'équilibre budgétaire grâce à l'augmentation des recettes et à la baisse des dépenses[12]. Dans son discours sur la situation du territoire de janvier 2001, le Gouverneur a indiqué que la mise en oeuvre de la première phase du plan de redressement de cinq ans permettrait au territoire d'éviter la crise budgétaire. Ce plan comporte trois volets : la réorganisation et la consolidation des services publics essentiels, l'application de rigoureuses mesures de maîtrise des coûts et des dépenses et l'exploitation de nouvelles sources de revenus, provenant tant du territoire que de Washington. Selon le Gouverneur, la réorganisation concernait les départements de la planification, des ressources naturelles et des services sociaux et s'appliquerait ensuite aux départements du travail et de l'éducation, à trois offices du logement et aux bureaux de développement économique. On estime que les économies résultant de la réorganisation devraient dépasser 15 millions de dollars.

16. Pour ce qui est des mesures de maîtrise des dépenses et d'austérité budgétaire, le Gouverneur a indiqué que les recrutements avaient été gelés et que les effectifs des administrations publiques avaient été réduits grâce au jeu naturel des départs et aux départs à la

retraite volontaires, ce qui avait permis d'abaisser les coûts salariaux de 33 millions de dollars au cours du dernier exercice budgétaire. Les autres mesures comprenaient une diminution au titre des heures supplémentaires, l'élimination de lignes téléphoniques excédentaires, la constitution d'une flotte normalisée de véhicules officiels et l'adoption d'un système de coupons d'essence pour les déplacements officiels, et la mise en place de nouveaux systèmes de contrôle en vue de diminuer les dépenses et de contraindre les organismes publics à ne pas dépenser plus que les fonds qui leur ont été alloués.

17. Enfin, le Gouverneur a fait valoir les mesures prises pour trouver de nouvelles sources de revenus et éliminer la dette. À la suite de l'action menée pour convaincre les membres du Congrès d'adopter une nouvelle formule de calcul de la taxe sur le rhum, le produit que le territoire tirerait de la taxe devrait atteindre 75 millions de dollars en 2001 et l'on s'employait à prolonger l'application de cette mesure en 2002. L'on étudiait également la possibilité de restructurer la dette de 200 millions de dollars contractée auprès du Gouvernement fédéral. Le service de la dette due à la Federal Emergency Management Agency avait été suspendu, ce qui avait permis au territoire d'économiser environ 29 millions de dollars depuis 1999. Le Congrès avait par ailleurs approuvé une mesure qui lui permettrait d'annuler la dette de 45 millions de dollars qui avait été contractée à la suite du cyclone Hugo et une disposition semblable devrait être adoptée en ce qui concerne le prêt de 145 millions de dollars accordé après le passage du cyclone Marilyn, dont le remboursement était dû dans l'année. Il avait également été proposé de partager avec le Gouvernement fédéral le coût du programme de crédit d'impôt au titre des revenus du travail qui apporte un complément de revenus aux travailleurs pauvres, ce qui permettrait au territoire d'économiser 10 millions de dollars par an. En outre, le gouvernement a fait part des grands progrès réalisés dans la perception des impôts locaux, notamment des taxes foncière et automobile, de la taxe sur les armes à feu et des contributions versées à la société de gestion de la zone côtière et au Fonds autorenouvelable pour la santé.

IV. Situation économique

A. Généralités

18. Selon la Puissance administrante, le revenu par habitant se situe aux alentours de 12 000 dollars, soit environ 80 % du revenu par habitant du territoire continental des États-Unis. Quelque 30 % des habitants des îles vivent en dessous du seuil de pauvreté.

19. Compte tenu de la réduction de la taille du secteur public, le gouvernement cherche à promouvoir de nouveaux investissements du secteur privé sur le territoire. En février 2001, l'Assemblée a adopté une loi visant à regrouper plusieurs petits organes de développement pour former la nouvelle Commission de développement économique, entité semi-autonome qui a pour mission d'encourager le développement des entreprises existantes, d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire et d'accroître la transparence des opérations.

20. Pour ce qui est du commerce, le territoire est exempté de l'application de la loi Jones, qui exige que le transport de marchandises entre des ports américains se fasse sur des bâtiments battant pavillon américain. Les îles bénéficient d'autres privilèges commerciaux dans le cadre de leurs relations avec la Puissance administrante. Néanmoins, la balance commerciale est en général déficitaire du fait que le territoire est fortement tributaire des importations, dont la plupart viennent des États-Unis. En 1995, les importations et les exportations atteignaient, respectivement, 3 milliards 300 millions de dollars et 3 milliards 36 millions de dollars, d'après les chiffres officiels publiés par le Département de l'intérieur. De plus, le commerce extérieur semble avoir subi le contrecoup des mesures récemment prises par la Puissance administrante. D'après la presse, des hommes d'affaires locaux estiment que les concessions tarifaires résultant de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce ont annulé les avantages de prix dont bénéficiait le territoire en tant que port franc. Le territoire serait aussi touché par un élargissement de l'ALENA qui établirait une zone de libre-échange des Amériques.

B. Secteurs économiques

1. Agriculture, élevage et pêche

21. Depuis la chute de la production sucrière dans les années 60, la part de l'agriculture dans l'économie du territoire est faible. Selon le recensement de 1990, 1,2 % seulement de la population active se consacrait à l'agriculture et à la pêche. En conséquence, le territoire importe environ 90 % de ses denrées alimentaires, pour un montant oscillant entre 200 et 300 millions de dollars par an. Le développement de l'agriculture est entravé par des coûts de production élevés et par la rareté de l'eau. Toutefois, des incitations au développement de l'agriculture existent. En particulier, les terres agricoles sont exemptées d'impôt, les revenus agricoles sont imposés à un taux plus faible que les autres revenus et le matériel agricole importé est exempté à 50 % des impôts indirects. En outre, plusieurs programmes locaux et fédéraux accordent une aide au développement de l'agriculture. Dans le cadre d'un accord avec le Département américain de l'agriculture, un Fonds de développement agricole octroie des prêts directs pouvant aller jusqu'à 99 500 dollars. La Small Business Development Agency accorde des prêts directs pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars aux agriculteurs et pêcheurs habilités. La Farmers Home Administration garantit jusqu'à 90 % des prêts bancaires pour l'acquisition de terres, de matériel et de bâtiments, ainsi que pour les dépenses d'exploitation.

22. En février 2001, le Sénat a procédé à des consultations dans les secteurs d'activités maritimes dans l'intention de revitaliser les pêches du territoire, en perte de vitesse. Deux des questions abordées ont été la nécessité de reconstruire le quai Fisherman's Pier, de Fredriksted – détruit en 1998 par le cyclone Georges – et l'importance qu'il y avait à aider les pêcheurs locaux à concurrencer leurs voisins des îles Vierges britanniques. À cet égard, les législateurs du territoire ont engagé des pourparlers avec les autorités des îles Vierges britanniques pour faire réviser la réglementation de la pêche, établie en 1999, supprimant tous les permis des navires étrangers évoluant dans leurs eaux[13].

2. Production manufacturière et industrie

23. Les mesures d'incitation en faveur de la production manufacturière relèvent d'un régime commercial qui confère des avantages exceptionnels aux îles Vierges américaines. Les articles montés dans le territoire peuvent être exportés en franchise vers les États-Unis même si leur valeur repose, à concurrence de 70 % sur des composants étrangers taxables. Les autres mesures incitatives comprennent notamment une exemption de 90 % des impôts locaux sur le revenu des sociétés pendant 10 à 15 ans pour les nouvelles entreprises manufacturières. Les produits destinés à l'exportation sont notamment les montres, les textiles, les produits électroniques, les produits pharmaceutiques et le rhum (ce dernier représentant 15 % des recettes d'exportation du territoire).

24. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier est tombé à 2 210 en 1997, principalement en raison de la fermeture de deux des sept usines de montage de montres dans le territoire. En 2000, le Congrès américain a approuvé la législation soutenue par la déléguée des îles Vierges américaines, qui étend le crédit d'impôt salarial fédéral – initialement réservé au secteur de l'horlogerie – aux fabricants de bijouterie. Selon M. Turnbull, le Gouverneur, en 2000, quatre grands fabricants de bijouterie ont transféré leurs installations à Sainte-Croix pour profiter de cette mesure. Ce nouveau secteur d'activité devrait créer plusieurs centaines d'emplois dans les années à venir.

25. Le secteur industriel est dominé par la raffinerie Hess (Sainte-Croix), l'une des plus grandes de l'hémisphère occidental, qui emploie 2 000 personnes. En 1998, la compagnie pétrolière Hess a mis sur pied une coentreprise à 50 % avec Petróleos de Venezuela, pour acquérir et gérer la raffinerie. La nouvelle société a été désignée du nom de Hovensa L.L.C. Deux mois après la fusion, la quantité totale de pétrole brut raffiné s'établissait à 433 000 barils par jour, contre 411 000 barils par jour en 1997. En février 2000, la Hovensa a annoncé un investissement de 600 millions de dollars pour la construction à Sainte-Croix d'une nouvelle installation de distillation du brai de pétrole, la composante du pétrole brut ayant le moins de valeur, en produits de valeur plus élevée. Le Gouverneur a déclaré que la nouvelle usine avait depuis lors créé plus de 1 500 emplois et suscitait de nouvelles activités économiques, dont la production représentait des millions de dollars des États-Unis.

3. Tourisme

26. Le secteur touristique contribue pour plus de 60 % au produit brut du territoire et emploie environ les deux tiers de sa main-d'oeuvre. Dans son discours sur la situation du territoire, le Gouverneur a déclaré que 2000 avait été une année record pour le tourisme,

avec un nombre de visiteurs, en croisière ou arrivés par avion, en forte augmentation. Selon le Bureau of Economic Research, ce nombre est passé à 2,5 millions en 2000, soit 25 % de plus qu'en 1999. Cette augmentation comprend un accroissement considérable du nombre de bateaux de croisière faisant escale à Sainte-Croix, où les autorités portuaires concentrent les ressources en vue d'augmenter le nombre de postes d'amarrage. On attribue l'origine de la montée en flèche du tourisme aux efforts concertés du Département du tourisme et de son réseau auxiliaire, à savoir la West Indian Company Limited, les autorités portuaires et les partenaires du secteur privé.

27. Au cours de la période visée, les médias ont fait état d'une controverse sur la création d'un nouvel organe pour le tourisme[14]. En février 2001, le Gouverneur a opposé son veto à un projet de loi globale prévoyant la création, en remplacement du Département du tourisme existant, d'une autorité semi-autonome pour le tourisme, qui aurait été constituée d'un conseil d'administration composé de six représentants du secteur privé et de trois représentants officiels du gouvernement et aurait directement supervisé politiques, publicité et dépenses. Au lieu de cela, le Gouverneur a signé un décret-loi voyant la création d'un Comité consultatif pour le tourisme, composé de huit membres issus du secteur privé désignés par le Gouverneur, et présidé par un Commissaire au tourisme. Dans un communiqué, le Gouverneur a justifié son veto par le fait qu'une étude plus poussée était nécessaire pour juger de l'impact d'une autorité chargée du tourisme sur le territoire et que la solution actuelle permettait de structure une participation limitée du secteur privé. L'approbation par le Gouverneur d'un autre projet de loi globale, qui prévoyait de faire passer la taxe sur l'occupation des chambres d'hôtel de 8 à 10 %, a fait l'objet d'une nouvelle controverse. Les hôteliers ayant qualifié le projet de « dévastateur », le Gouverneur les a rencontrés et a accepté de repousser l'application de la mesure. Selon le Président de la St. Thomas-St. John Hotel Association, les hôteliers comptaient bien étudier avec le Gouvernement le choix d'une date pour l'augmentation de la taxe hôtelière et débattre de la nature du partenariat secteur public/secteur privé en matière de tourisme[15].

28. Pour ce qui est des investissements hôteliers concrets, le Divi Carina Bay Hotel et son casino (le premier de Sainte-Croix), ouvert en mars 2000, devaient – selon la presse – servir de catalyseur pour la relance de l'économie de Sainte-Croix, en récession depuis l'ouragan Hugo en 1989. Les recettes brutes imposables du casino pour la période de mars à décembre 2000 s'élèveraient à 10 844 057 dollars. Selon les communiqués de presse, le personnel du casino ne compte actuellement que 59 % d'employés recrutés localement, principalement en raison du manque de croupiers qualifiés sur le territoire. La proportion de personnel recruté sur place doit augmenter dans les années à venir, en vertu de la législation locale sur les casinos qui stipule que, à la fin de la deuxième et de la troisième année d'existence d'un casino, les employés locaux doivent représenter respectivement 75 et 90 % du personnel[16].

C. Finances

1. Services financiers locaux

29. Selon les informations les plus récentes communiquées par la Puissance administrante (A/AC.109/2076, par. 12 et 13), les montants en dépôt dans les huit principales institutions financières établies sur le territoire (Banco Popular, Bank of St. Croix, Chase Manhattan, Citibank, First Bank P.R., First Virgin Islands Federal Saving Bank, Bank of Nova Scotia et Virgin Islands Community Bank) dépassaient 1,2 milliard de dollars, dont 25 % de dépôts à terme (essentiellement dans les banque autres qu'américaines). Les banques, qui offrent aux particuliers et aux sociétés toute la gamme de services financiers, sont toutes soumises au contrôle du Conseil des banques du territoire, que préside le Gouverneur adjoint. Les banques américaines exerçant leurs activités dans le territoire sont aussi soumises aux lois américaines et au contrôle d'organismes américains qui en garantissent les dépôts.

30. Des assurances de tous types peuvent être contractées auprès d'agents d'assurances qui représentent les principales sociétés internationales. Le Gouverneur adjoint, qui est Commissaire aux assurances, est chargé de réglementer ce secteur.

2. Finances internationales

31. Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en juin 2000 présentait les îles Vierges américaines comme l'une des 35 juridictions répondant aux critères techniques d'identification des paradis fiscaux[17]. Le rapport dresse la liste suivante des critères permettant

d'identifier un paradis fiscal : imposition faible ou nulle des revenus, absence d'échange de renseignements effectifs concernant le régime fiscal, manque de transparence sur le régime fiscal et « déconnexion de l'économie nationale » (la juridiction facilite l'établissement d'entités sous contrôle étranger sans obligation d'une présence locale substantielle). Selon des articles de presse, le fait que les îles Vierges américaines figuraient sur la liste des paradis fiscaux a déconcerté les autorités financières locales, dans la mesure où le territoire dispose d'un système fiscal bien déterminé, pratique les échanges d'informations sur son régime fiscal et fait preuve de transparence conformément aux textes législatifs et réglementaires fédéraux et locaux. Pour ce qui est de la « déconnexion de l'économie nationale », la presse remarque que le Congrès américain a expressément habilité le territoire à héberger des « sociétés exemptées » (sociétés étrangères exonérées de l'impôt fédéral et de l'impôt territorial sur leurs revenus, mais versant au gouvernement local une taxe professionnelle) en vertu de la loi sur la réforme fiscale de 1984 et de l'accord de mise en oeuvre appliqué en 1987[18]. En mars 2001, l'OCDE a organisé des réunions avec les autorités des îles Vierges américaines pour débattre directement de la question.

D. Transports et communications

32. Les îles comptent cinq appontements. Celui de South Shore (Sainte-Croix), situé près de l'aéroport de Sainte-Croix et de la zone industrielle, assure des opérations de levage et de transroulage. Celui de Gallows Bay (Sainte-Croix) possède une aire d'amarrage total de 213 mètres et une petite rampe de transroulage. Le port de Frederiksted (Sainte-Croix), d'une longueur de 1 580 mètres, peut accueillir simultanément deux grands paquebots de croisière et deux petits ainsi que des sous-marins. Celui de Crown Bay (Saint-Thomas) est doté de trois postes à quai pour paquebots de croisière, exploités par la Virgin Island Port Authority, organisme public semi-autonome, ainsi que d'un quai de 275 mètres équipé d'installations pour le transroulage, les porte-conteneurs et les lots de colis. La jetée de la West Indian Company (Saint-Thomas) est gérée par une société privée et sert essentiellement aux paquebots de croisière. En septembre 1998, le nouvel appontement Molasses destiné aux navires-citernes, d'un coût de 9 millions de dollars, a été inauguré sur la côte sud de Sainte-Croix. Il peut recevoir simultanément deux grands navires. Depuis lors, les activités de fret n'ont cessé d'augmenter sur la jetée de Molasses et les autorités portuaires prévoient de racheter les terrains adjacents pour étendre la superficie exploitable du site[19].

33. La Port Authority gère deux aéroports internationaux, l'aéroport Cyril E. King à Saint-Thomas et l'aéroport Henry Rohlsen à Sainte-Croix. Un projet en cours d'agrandissement de l'aéroport de Sainte-Croix verra la construction d'un nouveau terminal et d'une nouvelle tour de contrôle et le prolongement de la piste d'atterrissage (de 2 300 à 3 000 mètres). Une aile du nouveau terminal a été ouverte en octobre 2000; la construction du terminal devrait s'achever avant fin 2001. L'essentiel du projet, d'un coût estimé à 55 millions de dollars, est assuré par des subventions fédérales. Selon le Gouverneur, M. Turnbull, l'aéroport une fois achevé aura une capacité suffisante pour offrir un service de rotation aérienne avec le Canada, la côte ouest des États-Unis, l'Europe occidentale et l'Amérique du Sud.

E. Services publics de distribution d'électricité et d'eau et assainissement

34. L'électricité est produite par des centrales thermiques à partir de combustibles importés. La Water and Power Authority dessert environ 47 000 abonnés. Les principales centrales électriques se trouvent à Saint-Thomas et à Sainte-Croix, avec une centrale d'appoint à Saint-John. Le courant électrique transmis à 13 800 volts triphasé à 60 hertz est distribué dans tout le territoire. En février 2001, la WAPA a posé la première pierre d'une centrale électrique de 16,5 millions de dollars à Krum Bay (Saint-Thomas). L'installation, dont l'exploitation devrait débuter en été 2001, sera capable de répondre seule à la demande en période de pointe si les deux plus grandes centrales de la WAPA étaient hors service[20]. Selon le Directeur exécutif sortant, le principal problème auquel est confrontée la WAPA est l'élaboration d'échéanciers de paiement pour les agences gouvernementales, afin qu'elles réduisent leur dette à l'égard des services de distribution d'électricité et d'eau, qui gênent considérablement ces derniers.

35. Les réserves en eau potable des îles étant limitées, l'eau salée est largement employée pour toutes les utilisations non ménagères, y compris la lutte contre les incendies et l'évacuation des eaux usées. La Water and Power Authority dessale l'eau et recueille les eaux plu-

viales pour l'utilisation ménagère. L'usine de dessalement sise à Saint-Thomas a une production d'environ 16 000 mètres cubes par jour. Des puits, notamment à Sainte-Croix, permettent de couvrir le reste des besoins en eau douce. En raison du coût élevé de l'eau, la consommation quotidienne moyenne est d'environ 180 litres par personne, soit près du tiers de la moyenne américaine.

36. Il est urgent de moderniser le système d'évacuation des déchets du territoire. Aux dires du Gouverneur, les sites d'enfouissement regorgent de déchets, les installations d'égouts sont vétustes, les pannes fréquentes et le territoire enfreint régulièrement les directives fédérales en matière d'environnement, au prix de lourdes amendes. La Federal Aviation Authority a ordonné la fermeture d'ici décembre 2002 du site d'enfouissement de déchets de Sainte-Croix – situé à proximité de l'aéroport Henry E. Rohlsen – en raison du danger que représentent pour les avions les oiseaux détritivores et les feux de décharge. Le Directeur exécutif de la Port Authority a déclaré que le territoire risquait de perdre plusieurs millions de dollars de fonds fédéraux et de voir l'aéroport fermé si la date butoir n'était pas respectée[21]. Pendant ce temps, les discussions se poursuivent entre le Département des travaux publics du territoire et l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis au sujet de l'aménagement d'un nouveau site pouvant recevoir les quelque 150 000 tonnes d'ordures produites annuellement. L'EPA s'inquiète également du système défectueux d'évacuation des eaux usées sur le territoire, dont une grande partie, selon la presse, est inexploitable ou au bord de la ruine, ce qui fait que l'on déverse souvent des eaux usées non traitées dans la mer des Caraïbes. Après avoir été retardée à plusieurs reprises, les travaux de construction d'une usine ont débuté à Mangrove Lagoon; elle remplacera plusieurs usines archaïques plus petites situées à l'extrémité est de Saint-Thomas[22]. Il est question de créer une nouvelle agence de gestion des déchets, à caractère indépendant, dotée de revenus garantis et de pouvoirs de répression.

V. Questions militaires

37. Selon les derniers renseignements fournis par la Puissance administrante (voir A/AC.109/2014, par. 19), la Marine des États-Unis a, dans les îles, une station d'étalonnage radar et sonar, ainsi que les services centraux de son installation de poursuite sous-marine. Il y a également, à Saint-Thomas, des centres permanents de recrutement et une station de gardes-côtes. La Garde nationale du territoire est rattachée à l'armée des États-Unis. Les navires des États-Unis et de leurs alliés continuent de faire relâche aux îles.

VI. Situation sociale

A. Travail

38. Les employeurs des îles Vierges américaines doivent se conformer à la législation du travail, tant fédérale que territoriale, concernant le salaire minimum, les heures ouvrées, les normes de sécurité et d'hygiène industrielles, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage. Le territoire a mis en place un programme d'assurance chômage, auquel cotisent 3 400 employeurs fédéraux, locaux et privés. Les fonds sont déposés au Trésor fédéral des États-Unis. Les employeurs privés ont versé à ce titre 8,7 millions de dollars en 1996 et 7,7 millions de dollars en 1997. En 1996, 11 000 ayants droit ont reçu des prestations totalisant 11,5 millions de dollars et en 1997, 7 300 ayants droit ont reçu des prestations totalisant 6,7 millions de dollars. Un audit externe effectué en 1999 par un vérificateur général des États-Unis a révélé des recettes non réalisées d'un montant de 18,7 millions de dollars et des dépenses non justifiées d'un montant de 408 200 dollars.

39. Selon les dernières informations communiquées par la Puissance administrante, après une baisse record en 1996, le marché du travail a manifesté une légère amélioration en 1997, le nombre des emplois ayant augmenté de 9 % pour atteindre 43 453. Le plus gros employeur du territoire reste le Gouvernement, qui emploie 12 900 personnes, soit 12 % environ de la population totale de l'île, cependant que de nombreux autres salariés sont rémunérés dans le cadre de contrats passés avec le Gouvernement ou grâce à des subventions du Gouvernement fédéral. En 1997, le Gouvernement fédéral et les autorités du territoire employaient à eux deux 13 800 personnes, soit environ le tiers de tous les emplois civils du territoire. Dans le cadre des mesures prises pour remédier aux graves problèmes de finances publiques que connaît le territoire, et conformément à l'accord conclu en 1999 entre le Gouvernement du territoire et le Département de l'intérieur, les états de paie du Gouvernement devaient être réduits de 5 % par an pendant cinq ans. Au cours de la première année, le

Gouverneur a annoncé que l'emploi dans les administrations publiques était tombé de 12 000 à 10 200 personnes. Simultanément, il a fait état – dans son discours sur la situation du territoire – de la détermination des pouvoirs publics à créer 1 500 nouveaux emplois dans les deux prochaines années, dans les secteurs des finances, du commerce et du commerce électronique, en s'attachant plus particulièrement à Sainte-Croix.

40. En outre, le Gouverneur a reconnu l'existence d'un certain nombre de conflits du travail graves et complexes, attribuables, selon lui, à plusieurs années de comportement budgétaire imprudent de la part des administrations, qui avaient conclu des conventions collectives très largement supérieures à ce que le Gouvernement était en mesure de payer. Il a signalé que l'Office of Collective Bargaining cherchait actuellement à résoudre certains conflits en cours et continuerait à s'y employer grâce à un don d'assistance technique accordé par le Département de l'intérieur des États-Unis.

B. Éducation

41. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés de 5 ans et demi à 16 ans. Le Ministère de l'éducation du territoire gère 32 écoles à Saint-Thomas, 14 à Sainte-Croix et deux à Saint-John. En 1994, les effectifs scolaires étaient de 29 730 élèves, dont 22 126 dans l'enseignement public et 6 604 dans les écoles privées. Selon la Puissance administrante, les installations sont mal entretenues et le vandalisme pose un problème constant. Les chiffres communiqués par le Ministère de l'éducation, diffusés par les médias en mars 2001, indiquent que, dans le secondaire, le taux d'abandon scolaire a doublé au cours de ces 10 dernières années, passant de 2,21 % en 1990 à 5,16 % en 2000[23].

42. L'Université des îles Vierges, avec des campus à Saint-Thomas et à Sainte-Croix, dispense un enseignement de gestion, de sciences humaines, de sciences sociales et de formation des maîtres, ainsi que des formations professionnelles en comptabilité, gestion commerciale, secrétariat, soins infirmiers, criminalistique et administration.

43. Le Gouverneur a annoncé dans son discours sur la situation du territoire, en janvier 2001, qu'au cours de l'année écoulée, le Ministère de l'éducation avait dû faire face à de graves difficultés financières, à de nombreux problèmes d'équipements, à la pénurie d'enseignants et de fournitures, et à des mouvements sociaux. Il a indiqué qu'en dépit des problèmes financiers, des progrès notables avaient été faits pour développer les programmes d'enseignement et rénover les écoles. La Federal Emergency Management Agency (FEMA) a accordé plus de 7 millions de dollars pour financer des travaux de prévention des risques liés aux séismes dans les écoles de Saint-Thomas et de Sainte-Croix. Six millions de dollars supplémentaires ont été dépensés pour rénover les écoles publiques de Sainte-Croix, longtemps négligées, et 3 millions de plus pour financer les travaux dans les écoles du district de Saint-Thomas et Saint-John. Un nouveau contrat, en phase finale de négociation avec l'American Federation of Teachers (AFT), verrait les enseignants bénéficier de leur première augmentation de salaire depuis sept ans. En outre, pour la première fois en 10 ans, le Gouvernement et l'AFT ont ratifié une nouvelle convention collective. En 2000, le Ministère de l'éducation du territoire a fonctionné selon des conditions spéciales imposées par le Gouvernement fédéral, suite à des années de mauvaise gestion des fonds fédéraux. Néanmoins, le Ministère étant à jour dans ses rapports aux autorités fédérales, les conditions spéciales étaient sur le point d'être levées. Le Gouverneur a souligné qu'en 2000, l'Université des îles Vierges avait obtenu d'entités fédérales comme locales près de 16 millions de dollars de bourses et de subventions, dont témoignent les réalisations des enseignants et des autres membres du personnel. L'Université a également inauguré le plus grand complexe sportif couvert du Territoire, sur le campus de Saint-Thomas.

44. À l'heure où le présent document a été rédigé, la Loi sur l'éducation publique de 2000 était en cours d'approbation par la vingt-quatrième Assemblée législative. Si elle est promulguée, cette loi transférera l'autorité de gestion du Ministère de l'éducation au Board of Education. Selon les médias, les membres du Board ont tenu, en février 2001, des réunions-débats pour établir comment le fait de confier la gestion des écoles publiques à un nouvel organe pourrait résoudre les nombreux problèmes existants et comment le Board réunirait les fonds nécessaires[24].

C. Santé publique

45. L'hôpital Roy L. Schneider de Saint-Thomas, d'une capacité de 169 lits, fournit des services polyva-

lents. L'hôpital Governor Juan F. Luis de Sainte-Croix a une capacité de 120 lits. Il existe également une clinique privée de 16 lits à Sainte-Croix. Début 2000, la déléguée du territoire au Congrès des États-Unis a indiqué que de nombreuses installations des services de santé devaient être rénovées ou reconstruites, qu'il n'existait pas de planification générale des soins de santé et que certains groupes, notamment latino-américains, n'étaient toujours pas desservis, de même que des immigrants nouvellement arrivés qui n'avaient pas accès aux soins.

46. Bien que tous les hôpitaux soient placés sous l'autorité du Ministère de la santé, des dispositions législatives adoptées en 2000 ont instauré un régime d'administration semi-autonome pour les principaux hôpitaux. Les membres de la Commission sénatoriale du territoire chargée de la santé et des hôpitaux ont rencontré les administrateurs des hôpitaux en février 2001, avant les débats du Sénat sur ce sujet, et ont annoncé que la première année de semi-autonomie avait donné de très bons résultats[25]. En janvier 2001, le Gouverneur, M. Turnbull, a indiqué que, grâce au nouveau régime de semi-autonomie, de grands progrès avaient été accomplis concernant l'état des installations des services de santé. En rationalisant leurs méthodes d'embauche, les hôpitaux étaient parvenus à recruter de nouveaux spécialistes. Les fonds obtenus à l'issue des procès intentés aux sociétés d'exploitation du tabac avaient été utilisés pour construire un nouveau laboratoire de cardiologie à Sainte-Croix, ainsi qu'un centre de cancérologie et une nouvelle unité de médecine comportementale à Saint-Thomas. L'amélioration de la situation financière était devenue une priorité; la rénovation de la maison de retraite Queen Louise avait permis au Ministère de récupérer l'usage de l'hôpital psychiatrique Elda Schultenbrandt. Le Département de l'intérieur des États-Unis avait accepté de reprogrammer des fonds pour la rénovation longtemps attendue du complexe Charles Harwood de Sainte-Croix. Parallèlement et dans le cadre de l'amélioration des services, le Ministère de la santé avait achevé 85 % de l'installation du système informatique HealthPro destiné à optimiser l'inscription des patients, la gestion des dossiers et la facturation dans les services de santé du secteur public. Le Ministère avait également entamé la planification d'un programme sanitaire gouvernemental pour le Territoire. Parmi les autres grands projets en préparation, on retiendra un programme de collaboration avec l'Assemblée du territoire et la déléguée au Congrès des États-Unis pour augmenter le montant des fonds reçus de Washington dans le cadre du programme Medicaid.

47. En 1999, le territoire a reçu pour la première fois du Département fédéral de la santé et des affaires sociales des subventions d'un montant de 624 935 dollars pour ouvrir plus largement aux personnes atteintes du syndrome d'immunodéficience acquise (sida) ou infectées par le VIH l'accès aux services d'appui et aux médicaments. En juin 2000, il y avait eu au total sur le territoire 470 cas de sida. Quarante-cinq nouveaux cas ont été notifiés entre juillet 1999 et juin 2000, contre 33 pendant l'exercice précédent[26]. En avril 2000, le Département a affecté aux îles Vierges un montant total de 667 110 dollars pour leur permettre d'assurer des soins aux personnes à faible revenu et sans assurance touchées par cette épidémie et d'offrir une aide financière pour l'achat des médicaments contre le sida. En 2001, le Gouverneur a annoncé dans son discours sur la situation du territoire l'octroi de subventions fédérales pour la mise en place d'un centre de documentation consacré au sida et aux maladies sexuellement transmissibles, doté d'un site Web pour faciliter l'accès aux informations.

D. Droits de la personne et questions connexes

48. Plus de 3 000 agriculteurs noirs des îles Vierges américaines ont intenté en 1997 une action collective en justice contre le Département de l'agriculture des États-Unis pour traitement discriminatoire des agriculteurs noirs dans l'octroi des prêts. En janvier 1999, le Département est parvenu à un règlement à l'amiable avec les agriculteurs, acceptant de verser une compensation financière. Le même mois, une entreprise locale, HAP Construction Company, a engagé des poursuites contre le Army Corps of Engineers des États-Unis, le Département de la défense et la FEMA pour discrimination raciale dans l'attribution d'un contrat portant sur le déblaiement des débris laissés par le cyclone Marilyn. En janvier 2000, des résidents de Sainte-Croix ont intenté une vaste action collective en justice contre le Département de l'agriculture des États-Unis, alléguant que son Bureau de développement rural avait systématiquement recours à ces pratiques discriminatoires contre les Noirs et les latino-américains qui tentaient de bénéficier des programmes de prêts et de subventions au logement.

E. Criminalité et prévention

49. La forte criminalité dans les îles Vierges américaines constitue un sujet de préoccupation. Selon les critères appliqués aux États-Unis, ce territoire a l'un des taux d'homicide par habitant les plus élevés, ce que le Gouvernement a reconnu être un obstacle aux efforts déployés pour développer le tourisme et redresser l'économie. En janvier 2000, le Gouverneur, M. Turnbull, a annoncé une amélioration des moyens dont la police est dotée, grâce à une meilleure utilisation des fonds fédéraux, et le recrutement de 30 policiers supplémentaires d'ici à la fin de l'exercice financier. Six mois plus tard, le Directeur général de la police faisait savoir que l'enquête sur plusieurs crimes graves avait abouti, et que la coopération entre le public et les services de maintien de l'ordre s'était nettement renforcée[27]. Dans son discours sur la situation du territoire, en janvier 2001, le Gouverneur a communiqué des statistiques indiquant un recul des délits graves en 2000 : les vols avaient diminué de 13,4 %; les cambriolages de 20 %; les viols de 8 %; les homicides de 18,5 %; les agressions de 12 %; les vols de véhicules de 18,6 %; les vols qualifiés de 9,5 % et les incendies criminels de 23,6 %. En revanche, le nombre de cas dénoncés de violence domestique et de maltraitance d'enfants demeurait beaucoup trop élevé. Le recul général de la criminalité était principalement dû à l'amélioration du fonctionnement des services de police – recrutements plus nombreux, rénovation et extension du parc automobile, acquisition de gilets pare-balles et ouverture de crédits exceptionnels d'un montant de 1,25 million de dollars, destinés à l'équipement technologique. De plus, d'importants travaux de rénovation étaient en cours au complexe judiciaire Alexander Farrelly de Saint-Thomas, au complexe Patrick Sweeny de Sainte-Croix et au complexe Leander Jurgen de Saint-John.

50. Un établissement correctionnel pour adultes se trouve à Sainte-Croix. En mars 1999, un tribunal fédéral américain a ordonné au gouvernement local de remédier à la surpopulation des prisons locales. La population carcérale du territoire était alors de 308 personnes. En outre, 192 prisonniers étaient détenus dans des prisons situées à l'extérieur du territoire, ce qui permettait de réduire la surpopulation. En février 2001, ont été achevés les travaux d'agrandissement de la Golden Grove Prison, d'un coût de 26 millions de dollars, ce qui a permis le retour de 146 détenus jusqu'alors provisoirement incarcérés aux États-Unis. Selon l'Attorney General, les négociations avec l'État de Virginie se sont poursuivies en vue d'y incarcérer les condamnés coupables des crimes les plus graves. Avec le rapatriement de la majorité des détenus sur le territoire, il a exprimé l'espoir de parvenir à faire annuler la dette de 9,7 millions de dollars au Federal Bureau of Prisons[28].

51. Selon le Gouvernement et les autorités de police, le transit de drogues illégales par le territoire est une des grandes causes de la criminalité. En 1994, les îles Vierges et Porto Rico ont été déclarées « zone de trafic intense de drogues » par l'Office national de lutte contre la drogue (il s'agit de zones considérées comme d'importantes plaques tournantes de ce trafic entre l'Amérique du Sud et les États-Unis). Depuis 1994, les îles Vierges et Porto Rico reçoivent un total d'environ 9 millions de dollars de financement supplémentaire pour lutter contre le transit de drogues.

VII. Environnement

A. Protection des ressources naturelles

52. Selon le rapport de 1998 intitulé « Region 2 state of the environment report » publié par l'Environmental Protection Agency (EPA), l'écosystème des îles des Caraïbes est menacé non seulement par des catastrophes naturelles, telles que les cyclones, mais aussi par les conséquences des activités humaines, notamment le traitement insuffisant des eaux usées, la réaffectation de superficies étendues à des usages non agricoles et la déforestation, la surexploitation des ressources halieutiques, et les activités liées au tourisme. Or, la protection de l'écosystème est indispensable si l'on veut préserver le tourisme, qui stimule l'activité économique. La Caribbean Environmental Protection Division de l'EPA a un bureau à Saint-Thomas, ce qui lui permet de collaborer à la fois avec les agences locales et fédérales pour lutter contre des problèmes chroniques tels que la dégradation de l'écosystème et les sites illicites d'enfouissement des déchets, ainsi que contre les conséquences dévastatrices des cyclones. L'évacuation des déchets solides et des eaux usées pose de graves problèmes pour l'environnement des îles Vierges américaines (voir par. 36). De plus, les récifs tels que ceux des environs de la Salt River Bay de Sainte-Croix dépendent de la présence, le long des côtes, des mangroves et des colonies d'algues marines pour se protéger contre le ruissellement.

53. Quelques jours avant la fin de son mandat, en janvier 2001, le Président Clinton a signé une proclamation instaurant le Virgin Islands Coral Reef National Monument dans les terres immergées au large de Saint-John. Cette décision venait renforcer la protection du Virgin Islands National Park (parc national des îles Vierges) créé en 1956 et étendu en 1962[29]. Le Monument couvre environ 4 850 hectares, au large de Saint-John, et fait passer la superficie du Buck Island Reef National Monument, au large de Sainte-Croix, de 364 hectares à 7 285 hectares environ. Selon des articles de presse, cette mesure avait provoqué une controverse dans le territoire, surtout parmi les pêcheurs professionnels qui affirmaient que leurs moyens de subsistance étaient menacés. En février 2001, le Gouverneur et la déléguée des îles Vierges à la Chambre des représentants ont eu des pourparlers à Washington avec le Ministre de l'intérieur pour réclamer des mesures d'atténuation et clarifier les questions de compétence relatives à la propriété des zones sous-marines[30].

B. Réduction des effets des catastrophes naturelles

54. Les îles Vierges américaines, situées dans une zone à risque sismique, subissent en outre des cyclones et des inondations. La Federal Emergency Management Agency (FEMA) collabore avec la Virgin Islands Territorial Emergency Management Agency (VITEMA)[31] pour mettre en place sur le territoire, des programmes visant à réduire les risques, s'y préparer, y répondre et réparer les dégâts éventuels. Néanmoins, le coût des réparations des dégâts occasionnés aux habitations, aux entreprises, aux services publics et aux immeubles à usage commercial par les cyclones Hugo (1989), Marilyn (1995) et, plus récemment, Georges (1998) et Lenny (1999), continue de poser au territoire des problèmes d'ordre budgétaire et financier, en dépit de l'aide fédérale accordée aux îles sous forme de subventions ou de prêts et du versement de près de 500 millions de dollars des États-Unis par la FEMA entre 1995 et 2000. Le gouvernement du territoire négocie actuellement l'allégement de la dette au titre des prêts accordés par les États-Unis pour couvrir les dégâts provoqués par les cyclones Hugo et Marilyn. En juin 2000, au moment même où débutait la saison des ouragans, le Government Operations Committee du Sénat des États-Unis a approuvé un projet de loi prévoyant d'inclure les îles Vierges dans l'Emergency Management Assistance Compact (EMAC). Ce programme d'entraide donne à chacun des membres accès à l'assistance des autres États ou territoires membres en cas de catastrophe naturelle, en plus de l'assistance fournie par la FEMA. En raison de l'augmentation de l'activité sismique dans la région, la VITEMA a déclaré le mois de mars 2001 Mois de la prévention des tremblements de terre et a organisé des réunions publiques pour informer les habitants des îles Vierges américaines des dangers qui les menacent[32].

VIII. Statut futur du territoire

55. Depuis le référendum de 1993, aucune décision notable n'a été prise quant au statut politique du territoire. Seuls 27,4 % des électeurs inscrits avaient participé au vote (dont 80,3 % qui s'étaient prononcés en faveur du statut en vigueur, 14,2 % pour l'intégration complète du territoire aux États-Unis et 4,8 % pour la fin de la souveraineté des États-Unis). Le résultat n'avait pas été jugé valable, le nombre de votants étant inférieur au taux de participation de 50 % requis.

A. Position du gouvernement du territoire

56. Prenant la parole à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le 27 septembre 2000, le représentant du Gouvernement des îles Vierges américaines[33] a déclaré que le point de l'ordre du jour examiné (application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées) revêtait une importance particulière pour les territoires non autonomes, car l'Assemblée générale autorisait ainsi la fourniture d'une aide de l'Organisation des Nations Unies et les territoires pouvaient ainsi participer directement, en tant que membres ou observateurs, aux travaux de divers organes de l'Organisation. Bien que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social examinent la question depuis de nombreuses années, il restait beaucoup à faire. Nombre d'institutions spécialisées avaient modifié leurs conditions d'admission de membres, mais le nombre de territoires autorisés à participer directement à leurs programmes et à ceux d'autres organes restait insuffisant. Afin de fournir une aide plus efficace en vue du développement économique et social des territoires, il faudrait modifier l'intitulé de ce point ou en inscrire un autre à l'ordre du jour sur l'aide accordée aux petits territoires. Cette aide devrait être considérée comme indispensable pour préparer ces

pays à accéder à une égalité politique complète et absolue, et à participer à la mondialisation économique qui ne cessait de s'accélérer.

57. L'octroi aux petits territoires insulaires non autonomes du statut de membre associé des commissions économiques régionales est un exemple de réussite dans ce domaine. Sept territoires des Caraïbes ont ainsi bénéficié de ce statut auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), ce qui leur a permis de participer à plusieurs conférences mondiales des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont fourni une aide financière et autre pour faciliter à nombre de ces territoires la participation à ces conférences. Des décisions récentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social visaient à encourager une participation accrue des territoires aux activités de l'Organisation des Nations Unies; on pouvait relever également la résolution de la CEPALC destinée à faire participer les membres associés des commissions régionales aux travaux du Conseil. En conclusion, l'orateur a invité les institutions compétentes à promouvoir plus activement la participation des territoires non autonomes et à les aider à accéder au développement durable, élément essentiel d'une autodétermination réussie.

B. Position de la Puissance administrante

58. Dans une déclaration faite à la Quatrième Commission à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale[34], le 25 septembre 2000, un représentant des États-Unis a déclaré que, tout en continuant à penser que les normes appliquées dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale étaient trop étroites, les États-Unis offraient leur plein appui aux pays qui optaient pour l'indépendance. De même, les États-Unis soutenaient pleinement le droit des peuples des territoires non autonomes n'ayant pas choisi l'indépendance à jouir d'une autonomie complète, si tel était leur souhait. L'orateur a souligné qu'il n'existait pas de norme unique de décolonisation applicable à tous les territoires.

59. Au moment où s'achevait la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, on constatait d'énormes progrès politiques, économiques et sociaux dans la vie des peuples des territoires non autonomes. S'agissant des îles Vierges américaines, on pouvait douter que l'expression « non autonome » soit applicable à des gens qui pouvaient prendre des mesures telles que l'élaboration de leur propre constitution, l'élection de leurs représentants, l'établissement d'une représentation à Washington, et le choix de leur propre voie économique.

60. La présence d'intérêts économiques et militaires extérieurs dans des territoires non autonomes ne portait pas préjudice aux intérêts de ces territoires ou à leurs habitants. Au contraire, elle constituait la base du partenariat entre ces régions et le monde extérieur. Les investissements et les activités économiques n'étaient pas nécessairement un obstacle à l'indépendance. L'orateur a déclaré que son pays espérait que l'année à venir permettrait au Comité spécial de concentrer ses activités sur les territoires inscrits sur la liste des territoires non autonomes, sans se laisser détourner de cet objectif par d'autres questions.

C. Décisions de l'Assemblée générale

61. Le 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 55/144, dont la section XI concerne les îles Vierges américaines. Elle y a, entre autres choses, prié la Puissance administrante, en tenant compte des vues de la population du territoire, établies démocratiquement, de tenir le Secrétaire général informé des voeux et aspirations de la population pour ce qui est de son statut politique futur, de continuer d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'était fixés dans les domaines politique, économique et social et de faciliter, selon qu'il conviendrait, la participation du territoire aux travaux de divers organismes, notamment de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États des Caraïbes. L'Assemblée s'est déclarée préoccupée par le fait que le territoire, qui était déjà fortement endetté, avait dû emprunter 21 millions de dollars des États-Unis à une banque commerciale pour financer l'exécution de son programme de passage informatique à l'an 2000 et elle a demandé que le programme élaboré à cette fin par l'Organisation des Nations Unies soit mis à la disposition des territoires non autonomes. Elle a noté que les élections générales tenues dans le territoire en novembre 1998 avaient eu pour effet une passation de pouvoirs sans heurts. Finalement, l'Assemblée s'est déclarée préoccupée par le fait que le gouvernement du territoire était confronté à de graves

problèmes budgétaires, ce qui avait porté le montant cumulatif de la dette à plus d'un milliard de dollars; elle s'est félicitée des mesures prises par le gouvernement nouvellement élu du territoire pour faire face à la crise, y compris l'adoption d'un plan de gestion et de stratégie financières sur cinq ans, et elle a demandé à la Puissance administrante de fournir toute l'assistance requise par le territoire pour atténuer la crise financière, notamment en allégeant la dette de manière appropriée et en accordant des prêts. Finalement, l'Assemblée générale a noté que le rapport de 1994 de la Commission d'enquête sur le statut et les relations fédérales du territoire avait conclu que, en raison du taux insuffisant de participation au vote, les résultats du référendum de 1993 avaient été déclarés nuls et non avenus.

Notes

[1] Les informations qui figurent dans le présent document de travail proviennent de renseignements fournis au Secrétaire général par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ainsi que de textes publiés.

[2] Département de l'intérieur des États-Unis, Bureau des affaires insulaires, *A Report ont the State of the Islands, 1999*. (voir <www.doi.gov/oia/pdf/islands.pdf>).

[3] <www.cache.census.gov>.

[4] Renseignements fournis par le Bureau de la déléguée des îles Vierges américaines au Congrès.

[5] Actes du Congrès des États-Unis, consultés à l'adresse : <http://thomas.loc.gov>.

[6] Voir <www.vivote.com>.

[7] *St. Thomas Source*, 16 mars 2001.

[8] VI Daily Net, 7 novembre 2000.

[9] Voir <www.usvi.org>.

[10] *St. Thomas Source*, 17 janvier 2001.

[11] *Virgin Islands Daily News*, 2 février 2001.

[12] Voir <www.usvi.org>.

[13] *Virgin Islands Daily News* et *St. Thomas Source*, 2 février 2001.

[14] *St. Thomas Source*, 2 février 2001, et *Virgin Islands Daily News*, 6 février 2001.

[15] *St. Thomas Source*, 20 février 2001.

[16] *Virgin Islands Daily News*, 22 février 2001.

[17] OCDE, Progrès dans l'identification et l'élimination des pratiques fiscales dommageables, juin 2000.

[18] *St. Thomas Source*, 26 juin 2000.

[19] *Virgin Islands Daily News*, 22 février 2001.

[20] *St. Thomas Source*, 22 février 2001.

[21] Ibid., 22 mars 2001.

[22] Ibid., 13 mars 2001.

[23] *Virgin Islands Daily News*, 13 mars 2001.

[24] Ibid., 21 et 22 février 2001.

[25] Ibid., 14 février 2001.

[26] Centers for Disease Control and Prevention, voir <www.cdc.gov/hiv/stats>.

[27] *St.Thomas Source*, 12 juillet 2000.

[28] Ibid., 2 février 2001.

[29] Bureau de presse de la Maison Blanche, 17 janvier 2001.

[30] *St.Thomas Source*, 1er et 15 mars 2001; et *Virgin Islands Daily News*, 12 mars 2001.

[31] Voir <www.fema.gov/Reg-II>.

[32] *Virgin Islands Daily News*, 14 et 16 février 2001.

[33] A/C.4/55/SR.5.

[34] A/C.4/55/SR.3.